



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_22_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Fernand LUCAS suppléant représentant M. Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROUCHE, Christopher PAQUET

Date de la convocation : 28 août 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



22. Objet : Motion - Situation des aires d'accueil des gens du voyage

Vu le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle,

Vu la loi dite Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Considérant la multiplication des installations illégales de campements des gens du voyage sur l'ensemble du territoire du Nord Mosellan et sur le territoire de Cattenom et Environs en particulier,

Considérant que ces installations récurrentes portent préjudice aux collectivités concernées,

Considérant que les frais de procédures, de consommation des fluides et de réparations des dégâts occasionnés ont de lourdes incidences financières pour les collectivités victimes,

Considérant que les EPCI du Nord Mosellan sont confrontés à la problématique d'accueil des gens du voyage et à celle du respect de l'ordre public sur leur territoire,

Considérant que cette situation est devenue inacceptable et intolérable pour les élus et les habitants du territoire qui s'interrogent sur l'impunité manifeste des auteurs de ces actes,

Considérant que les désordres et les dégradations ont été constatés et réalisés parfois sous les yeux des représentants des forces de l'ordre qui ne sont pas intervenues,

Considérant l'absence d'aboutissement des initiatives parlementaires permettant par la loi de préserver nos territoires de ces troubles et des coûts exorbitants inhérents aux réparations qui en résultent,

Du fait notamment de cette impunité, les territoires sont contraints de s'interroger sur un durcissement de leur position face à l'Etat qui exige des collectivités une gestion chaque jour plus économe et n'agit pas pour préserver les territoires de ces désordres et des coûts qui en résultent.

Les élus sont exaspérés et démunis par ces situations répétées de troubles à l'ordre public

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 17 septembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de demander instamment à l'Etat de rétablir l'ordre,
- de demander à l'Etat de prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la préservation des biens publics,
- de demander à l'Etat de soutenir les collectivités territoriales par l'octroi d'aides financières afin de permettre la réalisation des travaux de réfection,
- de demander aux parlementaires nouvellement élus d'engager de façon urgente et efficace une évolution de la législation sur l'accueil des gens du voyage.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 septembre 2024

Le Président

Michel PAQUET

